

<http://www.sudeducation92.ouvaton.org/spip.php?article2382>



Les enseignant-e-s spécialisé-e-s de RASED ne sont pas des remplaçant-e-s !

- PRIMAIRE
- ASH / RASED

Réseaux d'aide



Réseaux DEAD

Date de mise en ligne : mercredi 26 janvier 2022

Copyright © SUD éducation 92 - Tous droits réservés

Communiqué du Collectif national RASED

Des enseignant-e-s spécialisé-e-s nous alertent au sujet de demandes parfois pressantes et injonctives pour qu'ils et elles assurent le remplacement des absences d'enseignant-e-s de classes, liées au COVID.

Nos organisations syndicales, associations professionnelles et de parents d'élèves affirment de nouveau que ces demandes sont illégitimes.

Malgré les alertes récurrentes depuis 2 ans, le ministère ne met pas les moyens nécessaires pour abonder les brigades de remplacement.

La situation « exceptionnelle » liée à la crise sanitaire, mise en avant pour justifier ces injonctions de remplacement, n'est pas « entendable ». C'est une porte ouverte à des décisions arbitraires, fluctuantes et souvent guidées par la résolution de besoins immédiats générés par des déficits de moyens. Une porte ouverte pour la deuxième fois, qui risquerait de ne pas se refermer.

Les missions des enseignant-e-s spécialisé-e-s, notamment de celles et ceux qui interviennent en RASED, sont définies par une circulaire spécifique et ne peuvent donc être modifiées au gré des besoins de remplacement.

Mais, au-delà de ce principe réglementaire, maintenir une telle demande revient à mépriser une nouvelle fois le travail de ces enseignant-e-s spécialisé-e-s et les besoins des élèves les plus fragiles.

C'est pourquoi le Collectif national RASED demande au ministère de faire cesser ces demandes iniques qui privent les élèves et les équipes des aides et des prises en charge dont ils ont besoin. Nous appelons les collègues à contacter les organisations syndicales de leur département pour résister à ces demandes remettant en cause leurs missions.

Paris, le 26 janvier 2021



Relance de demande d'audience ministre

